



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 81650

## Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en application des lois. À ce jour, et depuis 1981, 222 lois n'ont pas encore reçu les textes d'application nécessaires à leur mise en oeuvre. Selon le rapport relatif au contrôle de l'application des lois, rendu public par la conférence des présidents du Sénat, cela représente un quart des lois promulguées depuis cette date qui ne peuvent entrer en vigueur faute de décrets d'application. Entre 2001 et 2005, sur 670 lois nécessitant un décret, un sixième attend toujours un décret d'application. C'est pourquoi, il lui demande les raisons justifiant un tel constat. Il lui demande également les moyens qui pourraient être mis en oeuvre afin que les lois promulguées puissent entrer en vigueur.

## Texte de la réponse

L'objectif d'une publication rapide de l'ensemble des mesures nécessaires à l'application des lois fait l'objet d'une préoccupation constante de la part du Gouvernement. Une réunion interministérielle est organisée à la suite de la publication de chaque loi afin de recenser les textes nécessaires à son application et d'élaborer un calendrier prévisionnel de préparation et de publication de ces textes. Le respect de ce calendrier, qui, sauf exception dûment justifiée, ne prévoit pas de délai de publication supérieur à six mois à compter de la promulgation de la loi, est vérifié notamment au moyen d'indicateurs de suivi faisant apparaître pour chaque loi et chaque ministère le nombre de mesures prises ou à prendre. Ces indicateurs constituent un moyen efficace de sensibilisation des administrations à l'objectif de mise en oeuvre rapide des réformes adoptées par le Parlement. Un bilan destiné à mesurer les efforts accomplis est effectué tous les six mois. L'ensemble de ces mesures a contribué à une amélioration de la situation au cours des années 2004 et 2005 : au 30 juin 2004, sur 888 mesures réglementaires nécessaires pour l'application des 67 lois votées sous l'actuelle législature, le Gouvernement avait publié 369 textes, soit un taux d'exécution de 42 %. Au 30 novembre 2005, 986 décrets avaient été pris sur les 1 778 requis pour l'application des 136 lois votées, soit un taux d'exécution de 55 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marsaud](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81650

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11670

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2006, page 918